



Tél. : 03.27.82.23.00

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6 ;
Vu le Code de la route notamment ses articles R 36, R 37-1, et R 225 ;
Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu le décret n°2017-1279 du 9 Août 2017, art 33
Vu la demande en date du 25 février 2023 de Jean-Pierre ROCH, responsable sécurité de Clovis Sport Organisation,
Considérant l'organisation de la course cycliste du samedi 9 septembre 2023.
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du parcours,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de ces opérations.

Epreuve cycliste internationale féminine « A travers les Hauts-de-France » du 9 septembre 2023.

Arrêté n° 2023-38
VOIRIE

Article 1^{er} : Sur le parcours de la course cycliste dénommée « A travers les Hauts-de-France » du samedi 9 septembre 2023 de 13h01 à 13h57, les restrictions de stationnement et de circulation s'effectueront de la façon suivante :

- La circulation s'effectuera uniquement dans le sens de la course : rue de Prémy (RD15), rue de la Liberté (RD 29), rue de la République, route de Ribécourt
- Le stationnement sera interdit sur la chaussée et les trottoirs des rues suivantes : rue de la Liberté, rue de la République.

Article 2 : A cette même date et sur ce même parcours, la circulation sera interdite dans les deux sens de 13h01 à 13h57.

Article 3 : : La signalisation et la sécurité seront à la charge de l'association **Clovis Sport Sécurité** représentée par Jean-Pierre ROCH, responsable sécurité.

Article 4 : Le présent arrêté qui sera transmis :

- ⇒ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- ⇒ au Service Départemental des Secours du Nord Groupement 5,
- ⇒ à l'association Clovis Sport Sécurité,
- ⇒ à la Sous-Préfecture de Cambrai,
- ⇒ aux riverains.

Fait à Marcoing, le 25 avril 2023.



Jean-Claude GUINET